

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Préfecture
Direction des services du cabinet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Le Puy-en-Velay, le **11 SEP. 2019**

Le préfet de la Haute-Loire

à

l'ensemble des collectivités et
établissements publics de
Haute-Loire

Objet : Médaille d'honneur régionale, départementale et communale
Promotion du 1^{er} janvier 2020

PJ : Imprimé de candidature

Je vous informe que la date limite de dépôt en préfecture des dossiers pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale est fixée, pour la promotion du 1^{er} janvier 2020, au **vendredi 8 novembre 2019** (délai de rigueur).

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront pas être pris en compte pour la promotion du 1^{er} janvier 2020.

L'imprimé de candidature à compléter ainsi qu'une note explicative sur cette distinction sont annexés au présent courrier, et pourront être téléchargés via le site www.haute-loire.gouv.fr

Je vous rappelle qu'il est **impératif** que chaque dossier soit accompagné :

- de la copie d'une pièce d'identité **en cours de validité** ou à défaut d'un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ;
- d'un état complet des services civils (précisant le temps partiel en **pourcentage**) et militaires, le cas échéant. **Les services rendus à temps partiel sont pris en compte au prorata du temps de travail accompli** ;
- de l'**avis motivé de l'employeur**.

En outre, le dossier devra comprendre le numéro SIRET de la collectivité ainsi que son adresse précise.

Pour toute demande de médaille échelon VERMEIL ou OR, il conviendra de préciser la date d'obtention de l'échelon précédent et la préfecture qui l'a délivré.

Pour les candidats domiciliés en dehors de la Haute-Loire, les demandes doivent être adressées directement à la préfecture de résidence du candidat.

Tout complément d'information peut vous être apporté par mes services à l'adresse suivante :
pref-decorations@haute-loire.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation
La directrice des services du cabinet

Suzanne FOUCAN